

# SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

## COMITÉ SYNDICAL DU 17 AVRIL 2024

Convocations adressées le : mercredi 10 avril 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 7

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 2

Nombre de pouvoirs attribués : 1

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 10

Nombre de titulaires en exercice : 14

### **Titulaires présents :**

Alain BENARD ; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALEE ;  
Christian GATARD ; Patrick LEFRANCOIS ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU.

### **Suppléants à voix délibérative :**

Corinne CHAILLEUX ; Stéphane HOUQUES.

### **Suppléants sans voix délibérative :**

Michel PADONOU ; Nathalie SAVATON.

### **Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :**

Monsieur Emmanuel DENIS pour Monsieur Frédéric AUGIS.

### **Absents excusés:**

Armelle AUDIN ; Frédéric AUGIS ; Christophe BOULANGER ; Michel GILLOT ;  
Sébastien MARAIS ; Laurent RAYMOND ;

### **Secrétaire de séance :**

Armelle GALLOT-LAVALLEE

**C 24/04/10 – ECOMOBILITES – ADHESION DU SYNDICAT DES MOBILITES DE  
TOURAINE AU CLUB DES VILLES ET TERRITOIRES CYCLABLES ET  
MARCHABLES**

Monsieur Emmanuel DENIS, Président, présente le rapport suivant :

Créé en 1989 par dix villes pionnières, le Club des Villes et Territoires Cyclables rassemble aujourd'hui plus de 2000 collectivités territoriales : communes, intercommunalités, départements, régions représentant plus de 40 millions d'habitants.

Cette association a pour objet de créer une dynamique entre les villes françaises et d'Europe, afin d'agir pour faciliter, sécuriser et développer la circulation des cyclistes, notamment en milieu urbain.

L'action du Club des Villes et Territoires Cyclables s'articule autour de trois axes :

1. Favoriser les échanges d'informations et d'expérience sur les politiques cyclables dans les agglomérations.
2. Etre l'interprète des collectivités locales auprès de l'Etat pour la mise en œuvre d'une politique nationale en faveur des vélos.
3. Ouvrir le dialogue avec toutes les parties prenantes (Etat, industrie du cycle, associations d'usagers) pour faire évoluer la réglementation.

Le Syndicat des Mobilités de Touraine adhère depuis 2018 au Club des Villes et Territoires Cyclables.

Adhérer au Club des Villes et Territoires Cyclables permet au Syndicat des Mobilités de Touraine de participer à un réseau national dynamique, de partager des analyses et des expériences, d'avoir accès à un centre de ressources et de prospective afin de poursuivre le développement d'une politique cyclable répondant aux enjeux de mobilité et de protection de l'environnement et de la santé.

L'adhésion au Club est soumise à cotisation. La cotisation du Syndicat des Mobilités s'élève pour l'année 2024 à 2 925 € HT.

En conséquence, il est proposé au Comité syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

- **DECIDE** d'adhérer à l'association « Club des Villes et Territoires Cyclables » en qualité de membre partenaire pour un montant de 2 925 € HT pour l'année 2024 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tout acte pris en exécution de la présente délibération.

**Le Comité syndical adopte à l'unanimité.**

**Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,**

Le secrétaire de séance,



  
Amelle GALLOT-LAVALLÉE

Pour le Président et par  
délégation,



La Directrice,



Soazic LE GUEN

